

## Ville du Luc en Provence

ARRETE DU MAIRE N° RH 2023- 332

SECTEUR: Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET: ARRETE DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU AVANCEMENT DE

GRADE 2023

## Le Maire de Le Luc,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération 20-98 du 17 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2023 est établi comme suit :

Grade d'avancement : Adjoint territorial d'animation principal de 1ere classe :

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
BOTELLA JEROME	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	28/12/2023

Grade d'avancement : Agent social principal de 1ere classe

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet l'avancement	de
CHAHBAR MAHJOUBA	Agent social principal de	28/12/2023	
	2 -ème classe		

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Nom de l'agent	Grade actuel	Date l'avancei	d'effet ment	de
PEREZ-PRIET JESSICA	Adjoint technique territorial	28/12/2023		

## Ville du Luc en Provence

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de première classe ;

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effe l'avancement	et de
SEIGLAND MATHIEU	Adjoint technique principal de 2eme classe	28/12/2023	

Grade d'avancement : Adjoint administratif principal de 1ere classe

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement		
PONS CATHY	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28/12/2023		
TOSELLI PATRICIA	Adjoint administratif principal de 2ème classe	31/12/2023		

Grade d'avancement : Adjoint administratif principal de 2ème classe :

Nom de l'agent	Grade actuel	Date l'avance	d'effet ement	de		
PEYRON CECILIA	Adjoint administratif	28/12/2023				
MEAGLIA LUANA	Adjoint administratif	28/12/2023		inistratif 28/12/2		

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de gestion du Var pour en assurer la publicité :

Le 30/11/2023

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental du Var,

Dominique LAIN

